

GESTION D'UNE EXPLOITATION VITICOLE BIO

NOTRE EXPÉRIENCE POUR UN SECTEUR EN EXPANSION



DANS QUEL CAS ?

Vous voulez avoir l'avis d'un expert dans la mise en place ou le suivi de votre exploitation, afin de faire les meilleurs choix techniques.



VISITE D'UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE **CONVERSION** OU POUR VOUS AIDER DANS LA **GESTION DES PROBLÉMATIQUES** DE VOTRE VIGNOBLE BIO

Les thèmes abordés peuvent concerner :

- la gestion de l'enherbement du vignoble,
- la maîtrise de la fertilisation du vignoble,
- l'accompagnement à l'installation du vignoble bio et choix des cépages et porte-greffes,
- la protection sanitaire,
- la maîtrise du dosage en cuivre,
- etc...

La réussite d'un projet bio repose sur de solides bases techniques. Notre objectif est de mettre en place et d'accompagner des projets afin d'en assurer la pérennité, le viticulteur restant le seul décideur.

NOS PRESTATIONS

➤ CONSEIL TECHNIQUE PONCTUEL

Visite à la demande pour diagnostiquer et résoudre les problèmes liés à la production. Un compte-rendu écrit sera remis à l'issue de l'entretien.

TYPE DE PRESTATION	TARIF HT ADHÉRENT	TARIF HT NON-ADHÉRENT
CONSEIL TECHNIQUE PONCTUEL	300 € DEMI-JOURNÉE	400 € DEMI-JOURNÉE

➤ SUIVI ANNUEL

Mise en place d'un suivi pour vous accompagner dans les changements sur l'exploitation. À la suite de la première visite, nous établirons avec vous le calendrier de nos passages en fonction de vos attentes. Ce suivi pourra être adapté à vos besoins ou difficultés. À l'issue de chaque rendez-vous, une fiche-conseil vous sera remise.

TYPE DE PRESTATION	COÛT RÉEL	PRISE EN CHARGE CONSEIL RÉGIONAL	TARIF HT* ADHÉRENT	TARIF HT* NON-ADHÉRENT
3 VISITES/AN	1 500 €/AN	500 €/AN	500 €/AN	1 000 €/AN
6 VISITES/AN	3 000 €/AN	500 €/AN	1 000 €/AN	1 500 €/AN

* La différence entre le coût réel et le prix payé par le producteur, une fois l'aide du Conseil régionale déduite, est prise en charge par la FRAB N-A.

Possibilité de visites complémentaires au tarif du conseil technique ponctuel, merci de nous contacter.

FINANCEMENT POSSIBLE Si vos parcelles se trouvent sur un bassin de captage d'eau, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par l'Agence de l'eau concernée. Contactez-nous pour en savoir plus sur les modalités.

LES +

- + Experts 100 % bio
- + Conseil personnalisé, écoute et analyse objective
- + Domaines de compétences techniques, réglementaires et économiques
- + Expertise actualisée en continu
- + Un réseau bio diversifié

QUI CONTACTER ?

PAUL-ARMEL SALAÜN

Conseiller technique en viticulture bio

06 71 84 24 81

pa.salaun@bionouvelleaquitaine.com



Secteur d'intervention :
Gironde et Charente-Maritime
Merci de nous contacter si vous êtes
sur un autre département



• FRAB NOUVELLE-AQUITAINE •

OFFRE DE SERVICE DE LA FRAB NOUVELLE-AQUITAINE
RETROUVEZ NOS ACTUALITÉS TECHNIQUES SUR WWW.BIO-NOUVELLE-AQUITAINE.COM